

Disponibilité des granulés de bois en France, une panique à durée déterminée

Depuis plus de 20 ans, le meilleur argument des combustibles bois, et du granulé en particulier, a été la stabilité des prix. Durant toute cette période, mis à part quelques mois en 2007 où il y avait eu un petit coup de chaud sur le granulé, cette stabilité des prix s'est toujours vérifiée. Bien sûr, elle n'est pas liée à la nature même du produit, mais comme toutes les choses qui se vendent, à l'équilibre entre offre et demande.

En France, l'offre de granulés de bois a jusqu'ici toujours suivi la demande. Elle était assurée jusqu'en 2020 en presque totalité par la production nationale, complétée selon les régions et l'intensité de l'hiver par de l'importation. Depuis 2021, avec la montée spectaculaire des prix des énergies, la croissance de la consommation s'est brutalement accélérée pour atteindre 650 000 tonnes supplémentaires en un an, soit une augmentation de 37 % ! Ce surcroît de demande est dû à la fois au nombre historique de mises en service des nouveaux appareils (plus de 200 000 en 2021) et au fait que les personnes (mais aussi les collectivités et les entreprises) qui n'utilisaient jusque-là pas le granulé pour 100 % de leurs besoins, en ont fait la base de leur chauffage pour faire des économies. Forcément, cette demande brutale est allée plus vite que la croissance des capacités de production nationales, mais elle a été compensée par des importations qui se sont montées à un peu plus de 300 000 tonnes en 2021, soit 15 % de la consommation totale.

Alors pourquoi cela ne fonctionne-t-il plus en 2022 ?

Le passage de l'hiver 2021-22 était tendu mais c'est néanmoins bien passé jusqu'en février. Puis la guerre en Ukraine a ajouté de la panique à la tension, et avec l'affolement général et la peur de manquer, les particuliers ont réalisé des achats de sécurité et des sur-stocks, comme ils l'ont aussi fait pour le papier toilette, le sucre et l'huile ! Et là, immédiatement

cela a créé une tension sur la chaîne d'approvisionnement, même si celle-ci fonctionne très bien.

De plus, ce qui avait fait l'appoint de la production nationale en 2021, l'importation, fonctionne aujourd'hui beaucoup moins bien, car toute l'Europe est plongée dans les mêmes difficultés économiques, dans la même angoisse, et la demande européenne a aussi explosé. À cela s'ajoute le fait que la guerre et les embargos ont amputé une partie des importations venues de l'extrême Est de l'Europe. Ceci a comme résultat, tout comme pour le gaz et l'électricité, que d'importer du granulé coûte bien plus cher que de l'acheter en France, ce qui renchérit encore les prix.

Alors quand allons-nous sortir de cette spirale ?

Grâce aux efforts des producteurs français, qui ont tous poussé leur production au maximum, voire pour certains ont mis en service des nouvelles presses ou de nouvelles usines, la production française n'a jamais été aussi importante qu'actuellement, de l'ordre de 250 000 tonnes par mois, et mécaniquement, si les achats sont étalés dans le temps, il y aura assez de granulés pour tout le monde. En effet, la consommation du pays a été de 2,4 millions de tonnes en 2021, et pour 2022, en ajoutant la consommation des nouvelles installations et la poursuite des achats panique, on pourrait arriver à environ 3 millions de tonnes. Eh bien $3\,000\,000 / 250\,000 = 12$ mois. Donc en sachant qu'il y a quand même aussi de l'importation, cela devrait suffire en quantité.

Au niveau du prix, il faudra attendre que la crise énergétique globale s'atténue pour retrouver des valeurs plus raisonnables. Le calendrier d'un retour à la normale dépendra de la durée de la guerre mais surtout du délai nécessaire aux européens pour s'affranchir des importations russes. Et si la crise perdure, alors il faudra attendre que l'offre nationale

comble entièrement les besoins, que les investissements se réalisent, et cela pourrait demander deux ans. Et pour cela, la ressource française en bois feuillus est largement suffisante pour répondre au besoin.

Pour conclure, malgré toutes ces difficultés, le granulé demeure le combustible le moins cher du marché pour les systèmes de chauffage automatique pour les particuliers, même avec le bouclier fiscal actuel, qui de toute façon ne pourra pas être reconduit à la même hauteur, car par ce principe, c'est le contribuable qui subventionne l'électricité et le gaz pour les particuliers, et cela n'est pas soutenable.

PAR FRÉDÉRIC DOUARD · 26 SEPTEMBRE 2022

Magazine : “ Chauffage Bois Aujourd’hui ”.